

L'HÔTÂ



Attention : vous avez devant vous une reproduction partielle de l'ouvrage *L'Hôtâ* N° 31 – 2007

Si vous désirez prendre connaissance de l'intégralité des ses articles, vous avez la possibilité de commander ce numéro auprès du secrétariat : commandes@aspruj.ch

Pour la table des matières complète de ce numéro, consultez notre site internet, rubrique archives

www.aspruj.ch

L'HÔTÂ

«La maison, le foyer» en patois d'Ajoie

L'HÔTÂ N° 31

ASPRUJ - 2007

Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

*Elle veille à la conservation de la culture traditionnelle et populaire, dont les différentes formes comprennent:
la langue, la littérature, la musique, la danse, la mythologie, les rites, l'architecture, les arts, l'artisanat,
les jeux, les coutumes (UNESCO 1989)*

ASPRUJ

Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

Comité

Président:

Pierre Grimm
8, rue des Granges
2800 Delémont
Tél. 032 422 87 83
Adresse internet:
pierre_grimm@bluewin.ch

Secrétaire:

Marion Chapuis
5, rue du Guéret
2800 Delémont
Tél. 032 422 48 58

Fichier et librairie:

Marie Lopinat
2, Le Genévrier
Case postale 148
2950 Courgenay
Tél. 032 471 10 70
Adresse internet:
jemalo@swissonline.ch

Chargée de *L'Hôte*:

Monique Lopinat-Rebetez
3, Sur-chez-Poisat
2853 Courfaivre
Tél. 032 426 13 93
Adresse internet:
lopinat@sysco.ch

Caissier :

Fiduciaire Bruno Henz et Fils Sàrl
20, rue Briscol,
2853 Courfaivre

Membres:

Gérard Aubry
22, rue Saint-Hubert
2340 Le Noirmont
Adresse internet:
g.s.aubry@bluewin.ch

André Bessire
46, Grand-Rue
2603 Péry
Tél. 032 485 12 13
Adresse internet:
fbessiresa@vtxnet.ch

Charles Cattin
Le Champé
2826 Corban
Tél. 032 438 87 81
Adresse internet:
ch.cattin@bluewin.ch

Jean-Paul Prongué
24, rue Pierre-Péquignat
2900 Porrentruy
Tél. 032 466 87 63

René Racordon
5, Champ-des-Rochets,
2952 Cornol
Tél. 032 422 64 61
Adresse internet:
r_racordon@hotmail.com

Consultant scientifique:

Philippe Daucourt
9, avenue Ramuz
1009 Pully

Membres du comité de rédaction:

Monique Lopinat-Rebetez,
Courfaivre
Pierre Grimm, Delémont
Jean-Paul Prongué, Porrentruy
Jean-Louis Merçay, Porrentruy

Mise en pages:

Hélène Boegli, Movelier

L'ASPRUJ est membre fondateur de:

- La Fondation de la Balance, Asuel
- Le Musée rural des Genevez
- L'Association pour la sauvegarde de la Baroche
- L'Association pour la sauvegarde des murs en pierres sèches (ASMPs)

SOMMAIRE

Le Jura, paradis de la Suisse?	4
par Monique Lopinat-Rebetez	
Nécessaire solidarité	5
par Pierre Grimm	
Evolution de l'élevage bovin dans le Jura	7
par Vincent Wermeille	
La commune de Soulce se dote d'un plan paysager	13
par Yves Leuzinger, Emmanuel Contesse et Marcel Berthold	
L'usine de la Belle au Bois dormant	25
par Pierre Grimm	
Création d'une loge maçonnique en Ajoie	33
par Jeannine Jacquat	
Comment faire des lames de scies... et Cie	37
par Jean-Louis Merçay	
Ouvrir les yeux	47
par Jean-Paul Prongué	
La restauration d'un bâtiment avicole situé à Rondchâtel	53
par Alain Fretz	
Balade jurassienne	59
par Isabelle Laville-Borruat	
Le Doubs et sa pêche	73
par Bernard Vauthier	

Couverture: Armorial de Wurstisen/Gravure représentant Saint-Ursanne vers 1580. Wappenbuch 6, Stadtsarchiv, Bâle-Ville.

L'Hôta est publié par l'Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ).

La revue est remise sans supplément à chaque membre qui s'acquitte de sa cotisation.

La responsabilité des articles incombe aux auteurs.

Prix du numéro: Fr. 25.–

Le Jura, paradis de la Suisse ?

«Le Jura sera le paradis de la Suisse d'ici dix à vingt ans parce que cette région a la chance d'avoir préservé ses paysages.»¹

Le paysage en tant que bien que l'on a hérité et qu'on va transmettre: l'idée est plus que jamais actuelle et résulte d'une prise de conscience face à des défis nouveaux pour notre société.

Mais sommes-nous conscients du «capital environnemental et paysager» qui fait justement le succès d'une région comme la nôtre? *L'Hôta* de cette année aborde la question sous différents angles: côté pile, une commune – Soulce – qui prend en main la mise en valeur de son patrimoine (pages 13 à 24), côté face, les innombrables immeubles dignes d'être préservés mais laissés à l'abandon dans chacun de nos villages (pages 47 à 51).

Même si, à tous les échelons, le climat n'est guère propice à la conservation du patrimoine, le Jura peut se donner toutes les chances de rejoindre Monsieur Furer dans ses aspirations. Il est peut-être même en train de se les donner. Un programme d'encouragement à la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens est actuellement à l'étude. Partant du

constat que les noyaux villageois et les centres historiques du canton du Jura sont en train de se dépeupler au profit des quartiers de villas à la périphérie, le Gouvernement jurassien propose un programme qui vise en particulier à augmenter la population dans les centres anciens en favorisant la réhabilitation de 500 logements remarquables du point de vue de la qualité de la vie. Ce projet qui a été retenu par la Confédération comme projet-mo-dèle pour le développement durable du milieu bâti n'a pas d'équivalent en Suisse. Ce programme précurseur est indispensable au Jura, tant il est vrai que les formes d'urbanisation qui «dévorent le paysage» pèsent lourdement sur les finances publiques. L'extension des surfaces bâties s'est faite à la vitesse d'un mètre carré par seconde ces dernières années dans notre pays. Dans le canton du Jura, selon les statistiques de la superficie 1979/85 et 1992/97, les surfaces d'habitat ont augmenté de plus de 220 hectares, dont 90 pour cent pour permettre la construction de villas. Durant la même période, près de 2500 personnes de plus habitent une villa alors que près de 750 personnes ont quitté les centres anciens.

Compte tenu du vieillissement inéluctable de la population et des pro-

jections démographiques – de plus en plus de ménages d'une ou de deux personnes – on peut s'attendre à une demande accrue en logements bien centrés, accessibles, proches de tous les services. Selon le Service cantonal de l'aménagement du territoire, il faudra construire, dans la période 2000-2020 entre 1500 et 2300 nouveaux logements pour satisfaire la demande attendue en résidences principales. Les communes feraient bien de s'en soucier et de penser leur politique à un peu plus long terme que ce n'est le cas actuellement où la compétition intercommunale est souvent le critère qui prévaut. Elles ont bien sûr besoin d'être aidées dans cette tâche, et c'est bien l'ambition de ce programme cantonal d'encouragement.

Les mesures préconisées sont d'ordre financier, mais pas seulement. Tout en créant des conditions favorables à la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens, elles visent également à éveiller la sensibilité à la protection des sites, par exemple en informant sur les bonnes pratiques et les réalisations exemplaires, ce qui ne peut que réjouir une association telle que la nôtre. L'intention est de favoriser la mise en réseau des différents acteurs et de permettre une intervention plus en amont lors de l'élabora-

Nécessaire solidarité

tion des projets de construction. Cela réjouit aussi l'ASPRUJ, confinée actuellement dans le rôle peu enviable du perpétuel opposant, comme il est dit ci-contre.

Les bâtiments patrimoniaux bien rénovés et entretenus font la fierté des habitants de ce pays. Ils contribuent au maintien de l'identité et, bien conçus, peuvent offrir des espaces de vie plus prospères, sur le plan social, que certaines zones du «chacun pour soi».

Les Jurassiens auront tout loisir de prendre connaissance de ce programme, dont la base légale sera mise en consultation publique prochainement, puis soumis au Parlement au début de l'année 2008.

Nous sommes sûrs que ce projet saura retenir l'attention. Il est logique et intelligent. Et d'une nécessité évidente.

Monique Lopinat-Rebetez
Rédactrice responsable de *L'Hôtel*

¹ Propos de Hans Furer, Bâlois aux ascendances jurassiennes, responsable cantonal de l'association suisse des propriétaires de demeures historiques Domus Antiqua, et propriétaire – avec son frère – du prieuré de Grandgourt.

Du côté des instances politiques de ce pays, il souffle un vent contraire aux associations de défense du patrimoine, bâti ou non. On cherche à rogner leurs droits, sous prétexte qu'elles freinent, voire empêchent le développement économique. On les ravale au rang d'éternels opposants. Les lois et les règlements sur l'environnement sont en général bien faits, mais les pouvoirs publics n'ont souvent pas la volonté réelle de les appliquer. Le rôle des associations est alors de veiller à leur respect.

L'ASPRUJ consacre l'essentiel de son activité à l'examen et au suivi des projets de construction. Elle mène cette action en étroite collaboration avec la section Jura de Patrimoine suisse. C'est nouveau. Les deux associations avaient l'habitude de mener leurs affaires chacune dans leur sphère particulière. Cette collaboration pourrait faire école. Intensifier les échanges, instaurer une certaine synergie entre associations, cela pourrait grandement augmenter leur efficacité et leur audience auprès du public comme auprès des autorités politiques.

Pour l'ASPRUJ, cette collaboration pourrait s'étendre et s'organiser avec

la section Jura bernois de Patrimoine suisse. Rappelons que les statuts de l'ASPRUJ prévoient qu'elle peut agir dans les six districts francophones du Jura.

Et l'Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises (ASPAM)? Elle vise les mêmes buts que notre association, dans un environnement patrimonial très semblable, et la collaboration n'est pas – encore – établie! Cela procéderait-il d'un certain esprit de clocher qui imprègne encore les mentalités?

L'émiettement des énergies et l'individualisme ne profitent qu'à ceux qui rêvent de transformer nos associations en d'inoffensives amicales du patrimoine.

Alors, réagissons, serrons-nous les coudes. Il ne tient qu'à nous que les choses changent.

Pierre Grimm
Président de l'ASPRUJ



Vaches sur le pâturage de Saignelégier en 1915. Les photos de cet article sont de V. Wermeille ou tirées de ses archives personnelles.

Evolution de l'élevage bovin dans le Jura

Dans une région où le cheval est roi, dit-on, on oublie parfois qu'une part essentielle du revenu de l'agriculture est tirée de la production bovine. C'est que cet élevage bovin a évolué de façon spectaculaire ces dernières décennies, tant par sa productivité que par sa diversité. Aujourd'hui, une randonnée à travers le paysage jurassien nous fait découvrir des races bovines autrefois totalement inconnues dans nos contrées.

Dès lors, arrêtons-nous quelques instants sur l'évolution de l'élevage

bovin dans la région jurassienne et observons les choix effectués entre les différentes races laitières et bouchères, de la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui.

Les rouges et blanches...

Lors du recensement bovin de 1886, le bétail tacheté rouge du Simmental n'était pas encore considéré comme une race en soi. Sous la notion «bétail tacheté», on entendait également des animaux tachetés noirs.

Mais il ressort de plusieurs ouvrages que, déjà à cette époque, les bêtes de couleur froment à rouge occupaient des positions privilégiées.

S'agissant de la région jurassienne, sous régime bernois depuis 1815, c'est donc la race tachetée rouge qui était prédominante et c'est vers la fin du XIX^e siècle que les premiers syndicats d'élevage bovin furent créés. Les précurseurs furent les éleveurs des Bois et de Tramelan qui fondèrent leur propre association en 1895. Puis vint la création des syndicats d'élevage (...)

La commune de Soulce se dote d'un plan d'action paysager



Une commune qui prend soin de son paysage, au profit de la beauté du site, de son patrimoine historique, de sa flore et de sa faune, quelle expérience enrichissante pour tous! Depuis 1998 en effet, la commune de Soulce a démarré une démarche originale intitulée Conception d'évolution du paysage (CEP). Portée par les autorités et la population, montrée en exemple par les autorités et soutenue financièrement par de nombreux partenaires, cette démarche se mue en une magnifique histoire reliant la population avec le paysage dans lequel elle vit. Les animateurs de ce projet en retracent ici les étapes et les résultats importants.

La petite commune de Soulce (240 habitants pour 1500 hectares) a la chance de jouir d'un patrimoine paysager d'une beauté remarquable. Ses limites communales englobent une petite vallée du canton du Jura. Les

autorités communales ont décidé en 1998 de prendre en main le destin de leur commune, et ce monde rural qui se reconstruit pourrait bien transformer son paysage.

Le village de Soulce est mentionné pour la première fois en 1148 sous le nom de Sulza. Le vallon, perpendiculaire à la Cluse du Pichoux, est parcouru par le Folpotat, un ruisseau sauvage et encore très naturel. Le vallon est fermé, rendant ainsi impossible toute circulation de transit. Dans cette vallée, les flancs nord sont parcourus par de nombreux ruisseaux et les milieux associés alors que le flanc exposé au sud est une mosaïque de cultures et de milieux secs. Le village ancien est inscrit à l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS).

Le territoire communal englobe environ 1500 ha, dont environ 420 ha

de surfaces ouvertes. Ces surfaces se répartissent en 312 ha de surface agricole utile, principalement regroupée dans la partie basse de la vallée, et 113 ha de surface d'estivage composant le versant sud (le droit) et ses crêtes.

Le projet consiste en une gestion globale et concertée du paysage. Son périmètre d'application se trouve dans une seule des zones biogéographiques (périphérie de la vallée de Delémont). La zone d'étude peut être divisée en deux entités principales séparées par le Folpotat.

L'ubac (l'envers) est composé d'une mosaïque de milieux aquatiques humides, boisés et cultivés, présentant un intérêt certain pour la faune et la flore des milieux frais. Au contraire, des milieux secs boisés caractérisent l'adret (le droit). (...)



Vue de l'usine.

L'usine de la Belle au Bois dormant Le paradis perdu

Des usines comme celle-là, il y en a eu beaucoup dans le Jura, et plus particulièrement dans le sud du Jura. Il y en a certainement encore, mais elles ne fonctionnent pas, elles ne vivent plus de la même façon...

L'usine en question s'est arrêtée en 1997. Et depuis, tout est resté en place : l'outillage, les pièces en fabrication, les machines, les arbres de transmission fixés au plafond et l'unique moteur électrique, prévu pour entraî-

ner toute l'usine, niché quelque part dans un recoin de l'atelier.

Tout est resté en place dans le petit bureau au confort spartiate, où des rangées de classeurs décatis gardent la mémoire de l'usine. (...)

Création d'une loge maçonnique en Ajoie

«La libération de l'homme passe d'abord par la libération de son cœur et de son esprit.» Selon cette maxime, le 26 septembre 1880, est créée la loge La Tolérance à Porrentruy. Son premier Vénérable Maître (président) est Népomucène Schmider, maire de la ville (1880-1883). Un cercle maçonnique bruntrutain s'était déjà constitué le 19 février 1873. A Delémont, ce n'est qu'en 1883 qu'une loge débute ses activités.

Les locaux de La Tolérance sont loués à la Municipalité dans l'ancienne chapelle du Séminaire. Le premier franc-maçon initié s'appelle Edouard Meyer ; il est recteur de l'Ecole cantonale. Parmi les successeurs du maire de l'époque, citons les Maîtres en chaire Ferdinand Kenel (1883-1902), Arnold Juillard (1902-1908), Alexandre Favrot (1908-1931), l'artiste James Juillerat (1931-1938) Charles von Dach (1938-1940). C'est Valentin Schmidlin qui est Vénérable pendant la Seconde Guerre mondiale. Actuellement, cette charge est confiée à Daniel Fridelance.

On doit à la loge La Tolérance la fondation de la crèche «La Charité» le 17 novembre 1901 et les soupes populaires qui étaient servies au Séminaire pour venir en aide aux démunis.



Le bâtiment de la loge La Tolérance, rue du Gravier 20 à Porrentruy, en 2004.

Le bâtiment

En 1897, au 20 de la rue du Gravier à Porrentruy, l'entreprise Parietti construit le bâtiment actuel de la loge La Tolérance selon des plans d'Ernst Constantin Jung, architecte bâlois et oncle du célèbre psychologue Carl Gustav Jung.

Cette belle bâtisse, entourée d'un jardin qui jouxte le Creugenat, est agrémentée d'une tourelle sise sur d'anciennes fondations médiévales et des remparts de la ville. Ce pavillon de jardin a fait l'objet de travaux de

rénovation en 1986-1987. A cette occasion, un motif peint de guirlandes a été mis au jour et restauré sous le balcon et d'autres motifs ont pu être repeints sur l'avant-toit au moyen de chablon. L'entreprise de peinture Serge Riat SA a coordonné ces travaux qui ont bénéficié d'un soutien de la Confédération, du Canton et de la Municipalité de Porrentruy.

Le bâtiment principal comporte deux corps de logis. Celui de droite a trois étages et comprend le cabinet de réflexion et sert de communs. Celui de gauche a deux étages. (...)



Claude Petignat dans son atelier en train de limer le bourrelet de soudure d'une lame de scie.

Comment faire des lames de scies... et Cie

La fabrication de lames de scies, un artisanat original qui disparaît d'un village ajoulot (Miécourt) pour renaître dans un autre (Courgenay): le cas est assez rare pour être relevé. Cette activité d'un petit atelier de mécanique a connu son apogée dans les années de l'immédiat après-guerre. Dans l'atelier de Claude Petignat, elle s'est

poursuivie jusqu'à nos jours, de manière anticyclique, et en parallèle à la production destinée à l'horlogerie. Cette technique artisanale est unique dans le Jura et, à notre connaissance, tout au moins en Romandie. En Suisse peut-être...

Transformer une bande métallique en ruban de scie est un processus qui

se décline en plusieurs opérations au cours desquelles le tour de main est primordial. A l'époque des machines à commande numérique, cela peut paraître anachronique. Pourtant, le geste précis de l'artisan, comme celui de l'artiste, dégage une certaine beauté.

Il vaut la peine d'être décrit. (...)

Ouvrir les yeux

Désolation

Le déclin de la civilisation rurale, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, se lit dans les sites traversés par les marcheurs attentifs au patrimoine construit. Les statistiques démographiques prouvent que cette chute, aggravée depuis 1945, s'est à peine stabilisée de nos jours.

Dans les villages, les demeures de nos aïeux ont été souvent transformées en maisons locatives à plusieurs appartements, voire en ateliers ou en garages. A la fin du XX^e siècle, les vergers, fierté de nos grands-parents, ont été allotés en «chéseaux» sur lesquels on a édifié des maisons familiales. Entre les maisons et la chaussée, les anciens jardins potagers, désormais bétonnés ou pavés, ont été transformés en places de parking.

Dans maints villages et hameaux, notamment en Ajoie, ces bâtiments tombent parfois en ruine. Cette situation nous prive – et privera nos descendants – d'un beau patrimoine construit. De plus, ces pans de murs écroulés, ces toits défoncés, ces hangars agricoles «ci-devant XVIII^e» donnent une image désolante du Jura rural, région qui ambitionne d'attirer le tourisme doux dans un projet de «développement durable».

La liste de ces cas pénibles est longue. Les exemples présentés ici montrent à quel point ce gâchis perdure dans l'indifférence des pouvoirs publics.



Le Vorbourg

Le Vorbourg constitue un des plus beaux sites naturels et historiques du Jura. Dans un écrin boisé barré par une arrête rocheuse, un pâturage descend sur les rives de la Birse. Sur un éperon, les ruines d'un donjon féodal et l'humble chapelle adossée à une vieille tour signalent l'ancienneté du lieu. Au milieu de cette pâture, une

«loge» typiquement jurassienne, solide bâtiment du XIX^e siècle campé sur ses murs de pierres, recouvert de petites tuiles, s'abrite derrière des bosquets de chènes centenaires. Il y a quelques années, le toit de cette bâtisse, mal entretenu, a perdu ses tuiles. Les chevrons, puis les poutres ont pourri et une partie de la couverture s'est effondrée. Si des réparations ne sont pas entreprises rapidement, la «loge» va s'effondrer.

Le site du Vorbourg dans son ensemble est classé en «Zone de protection maximale A» au répertoire ISOS. Comment le Canton du Jura – ainsi que la Bourgeoisie de Delémont – peuvent-ils laisser se dégrader un des plus beaux bijoux de son patrimoine, reconnu comme tel pour l'ensemble de ses constructions et espaces libres? (...)



Poullailler, vue d'ensemble. Etat hiver 2006.

La restauration d'un bâtiment avicole situé à Rondchâtel

Peut-être a-t-il eu l'occasion d'attirer votre regard, alors que vous parcouriez, un peu distrait, un peu pressé, le trajet La Heutte-Frinvillier sur l'autoroute A16. Peut-être vous êtes-vous étonné de son élégance discrète et de la richesse de sa façade décorée, alors qu'il paraît insignifiant, de prime abord, du fait de sa taille réduite. Si, piqué par la curiosité, vous avez pris

le temps de faire un détour par la voie lente qui relie Péry-Reuchenette à l'entrée des gorges du Taubenloch en suivant le cours de la Suze, vous avez tout d'abord traversé le paysage lunaire de la cimenterie, puis, après un virage serré et la traversée d'un bucolique petit bois, vous êtes parvenu au hameau de Rondchâtel. Là, en débouchant de la forêt, vous vous êtes

inévitavelmente retrouvé devant ce bâtiment bigarré, dont la façade exposée au regard du promeneur est richement ornée et contraste fortement avec le bâtiment d'habitation principal, situé sur la même parcelle, qui possède un caractère relativement austère.

Car au temps de sa splendeur, au dire des anciens, c'est principalement le charme de cette dépendance, (...)



De Porrentruy à Saint-Ursanne au rythme de la marche et des contes. (Photos N. Gagnebin)

Balade jurassienne

J'ai le plaisir de t'inviter, toi lecteur, à me suivre de Porrentruy à Saint-Ursanne. Nous allons partir au rythme de la marche, pour la joie de nous balader et aussi pour prendre le temps de découvrir ou de redécouvrir tout un vaste patrimoine.

Il fut un temps où l'Ajoie appartenait à la Gaule celtique. A cette époque, il était naturel d'attribuer un langage aux pierres, aux arbres et aux animaux. Je pense que les contes ne sont pas de simples histoires pour les

enfants. Ils sont remplis de la sagesse de nos ancêtres. Ils nous donnent quelques clefs pour comprendre les messages de la nature. Ensemble, nous allons nous perdre dans les méandres du temps et découvrir les histoires de notre terroir.

Avant de partir, je tenais encore à remercier sincèrement toutes les personnes qui agissent de près ou de loin pour la sauvegarde des traditions populaires jurassiennes. Pour cette marche contée, je me suis inspirée parti-

culièrement des œuvres littéraires d'Auguste Quiquerez, d'Arthur Dau-court, de Jules Surdez et de Joseph Beuret-Frantz. J'ai ressorti d'autre part de ma bibliothèque les livres d'auteurs contemporains : Edith Montelle, Christian Montelle, Gilbert Lovis et Hervé Thiry-Duval.

Voilà, je suis prête, il me reste à attacher mes chaussures de marche rouges (souvent les filles dans les contes portent des bottines rouges...) sur le perron de la maison. (...)



Le Gô Griat en aval de Tariche, le 13 juillet 2007.

Le Doubs et sa pêche

Majestueux joyau de l'Arc jurassien, le Doubs est une eau poissonneuse que son écrin de Noires Joux et de rochers blanchis veillant sur lui comme des sentinelles ne mettent pas à

l'abri des nuisances de notre civilisation. Cet article évoque très partiellement quelques aspects anciens et modernes de l'activité halieutique, grâce à des documents consultés aux Archi-

ves de l'ancien Evêché de Bâle et à Saint-Ursanne, ainsi qu'à des témoignages contemporains. Une version numérique référencée est à disposition des personnes intéressées.

Situation juridique

Le Doubs limitrophe avec la France possède un statut compliqué, notamment pour la pêche qui échappe aux règlements nationaux. Aux termes d'un traité conclu en juin 1780 entre le roi Louis XVI et le prince-évêque de Bâle, la section comprise entre Biaufond et Clairbief (25,4 km) est entièrement placée sous la souveraineté française, la frontière demeurant sur la rive droite du cours d'eau. Sont réservés les droits seigneuriaux (qui seront abolis en 1789) et ceux des propriétaires riverains «tels que les droits de pêche et de bac».

Quinze ans plus tard, un décret impérial du 30 pluviôse an XIII stipule que les propriétaires riverains des cours d'eau non navigables jouissent de la pêche s'ils se conforment aux règlements. Désormais, la situation juridique de la section du Doubs jouxtant le territoire qui deviendra suisse en 1815 est paradoxale puisque la Suisse, respectivement Berne puis le Jura, n'y possède aucun droit mais que les ressortissants helvétiques, au titre de propriétaires riverains, y possèdent le droit de pêche jusqu'au milieu de la rivière. Privés de ce droit en tant que citoyens suisses, ils se le voient reconnu par la loi française!

Au début du XX^e siècle, une certaine tolérance prévaut des deux côtés à l'égard des pêcheurs clandestins.



*Au début du XX^e siècle
au Moulin-Jeannotat.*

Les ayants droit sont seuls à posséder une barque et à se servir de filets. Mais tous pêchent à la ligne, à l'épervier ou même au filet en marchant dans l'eau (pour entourer une souche puis effrayer le poisson). Faute de moyens de conservation, on ne prélève que pour sa consommation immédiate. Une «engueulée» sanctionne parfois le manque de discrétion d'un braconnier mais les propriétaires lésés ne vont généralement pas plus loin. Le domaine du Moulin-Jeannotat (côté suisse) est toutefois mis à ban en 1931. Deux pêcheurs à la ligne suisses ayant violé l'interdiction sont condamnés en 1933 par le Tribunal de

première instance de Montbéliard. L'affaire en reste là quand, vingt ans plus tard, un garde-pêche suisse, pour contrarier le «parcours mouche» du Moulin du Plain, amodie le droit de pêche privé de la Combe-Chabroillat, propriété de l'Etat de Berne. A la suite de cette manœuvre, le préfet de la République rédige, avec son homologue suisse, un accord signé en 1958 stipulant que «le droit de pêche appartient exclusivement à la nation française» dans la moitié droite du Doubs de Biaufond à Clairbief. En 1982, ce droit est concédé à la société dite Franco-Suisse. Lésé, le propriétaire du Moulin-Jeannotat intervient (...)

Jusqu'au Traité de Versailles en 1780

La Franche-Comté, devenue définitivement française en 1678 au Traité de Nimègue, borde «la Franche Montagne» sur la rive droite du Doubs de Biaufond au Moulin du Theusseret. De là au Moulin du Plain, la seigneurie de Franquemont (Goumois encore uni) est vassale du prince-évêque de Bâle. Entre le Moulin du Plain et Clairbief, la seigneurie de Montjoie constitue une enclave alsacienne. Sur le versant droit du Doubs, cette terre de France ne compte que quelques fermes: La Malnuit, Les Seignolets, Le Moulin-Jeannotat...